

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mercredi 8 décembre 2021

*Effectif du conseil communautaire : 110 membres*

*Membres en exercice : 110*

*Quorum : 37*

*Membres présents : 84*

*Pouvoirs : 8*

*Membres votants : 86 (Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur MADELON Jean-Louis et Madame VAGNER Marie-Lyne ne prennent pas part au vote)*

*Date de la convocation : 02/12/2021*

*L'an deux mille vingt et un et le mercredi huit décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.*

***Etaient présents :*** Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BEAUMONT Caroline, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOULAYE Guillaume, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BOZEC Sandrine, Madame HEULARD Marine, Madame CAMUS Danièle, Madame CANU Françoise, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COUTEL Philippe, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GUYOMARD Valérie, Monsieur DESHAYES Edmond, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DUTEIL Myriam, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GIFFARD Franck, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur JEHANNE Eric, Madame MARGUERITE Ana, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECLERCQ Lucette, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Madame MACHADO Céline, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame MUSSET Josette, Madame NADAUD Nadia, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PEREIRA Mickaël, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Monsieur PRIVE Bruno, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur THOUIN Michel, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur DIEULLE François, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe.

***Etaient absents/excusés :*** Monsieur AGASSE Francis, Madame BARTHOW Anne, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Madame GUEDON Sonia, Madame HEUDE Claudine, Monsieur LECAVELIER DESETANGS Rémy, Monsieur LUCAS Yannick, Monsieur PETIT Donatien, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur WIENER Guillaume.

***Pouvoirs :** Madame BACHELOT Marie-Line pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame GOULLEY Martine pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur LERAT Sébastien pouvoir à Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Madame LEROUVILLOIS Janine pouvoir à Monsieur CHOLEZ Manuel, Madame RODRIGUE Colette pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur ROEHM Sébastien pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Madame TURMEL Françoise pouvoir à Monsieur LEMERCIER Gérard, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.*

**Délibération n° 224/2021 : Signature de la convention de prestation de service en déchetteries et d'utilisation d'un engin de manutention**

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a transféré la gestion des hauts de quai des déchetteries depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 au Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE). Pour autant, le compactage des bennes est toujours réalisé par les services de la Communauté de Communes sur certaines déchetteries du territoire : Bernay, Brionne et Broglie.

La prestation consiste à mettre à disposition sur les sites un chauffeur du service voirie et un tractopelle de la Communauté de Communes. L'objectif est d'optimiser la rotation des bennes dont le contenu le permet par une opération de tassage (principalement le carton et les déchets verts). Le personnel et les engins mis à disposition dépendent du centre technique à proximité immédiate du site.

Le compactage est réalisé 1 fois par semaine sur les déchetteries de Bernay et Broglie. Il est réalisé 2 fois par semaine à Brionne. Le temps de mise à disposition annuelle est estimé à 312h pour l'ensemble des sites.

Afin de pouvoir indemniser l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour le temps passé et l'utilisation du matériel, il est proposé de mettre en place une convention ad hoc avec le SDOMODE et d'appliquer le même tarif que pour les autres collectivités sur les mêmes prestations, soit 53€HT/heure.

Ainsi, en fonction du temps moyen passé par an (environ 312h), il est proposé un forfait annuel arrondi à 16 500 € HT. S'agissant de moyens mis en œuvre par le service voirie, la recette viendra alimenter le budget correspondant.

La présente délibération a donc pour objet d'autoriser le Président à signer la convention et tous les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu les statuts du SDOMODE ;

Vu l'avis de la Commission Déchets ménagers réunie le 23 novembre 2021 ;

Sur proposition du Bureau réuni le 2 décembre 2021 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec le SDOMODE et tous les documents nécessaires à son application.

Résultats du vote au scrutin ordinaire : (Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur MADELON Jean-Louis et Madame VAGNER Marie-Lyne ne prennent pas part au vote)

| Présents | Pouvoirs | Votants | Abstentions | Suffrages exprimés | Contre | Pour |
|----------|----------|---------|-------------|--------------------|--------|------|
| 84       | 8        | 86      | 0           | 86                 | 0      | 86   |

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,  
Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20211208-224\_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2021  
Affichage : 21/12/2021

